

REVUE DE PRESSE du 11 mars au 18 mars 2011

Les évènements majeurs de la semaine

Les questions qui se posaient en ce début de semaine étaient les suivantes : Mais où est donc passé l'argent de nos cotisations ? Qui a menti puisque la trésorerie de la GLNF était des plus confortables lors des derniers documents comptables mentionnés ? Comment pouvait-on croire que Mme Legrand, Administrateur ad hoc ne puisse obtenir du directeur administratif et financier de la GLNF les comptes de cette dernière ? Et coup de théâtre, face à cette situation bloquée Semper-Fi vient au secours de Me Legrand et lui fournit les comptes.

Les analyses et commentaires de la semaine en sont la suite, puis progressivement les articles vont s'orienter vers la prochaine étape juridique, celle de l'appel sur le fond de la décision du TGI d'annuler l'AG du 16 décembre 2010 ;

A noter aussi les actions de résistance sur le terrain, qui se multiplient et montrent la détermination forte d'une résistance qui s'exprime sous de multiples formes, à tous les niveaux.

Relations avec notre mandataire, Les appels à cotisations et actions en justice.

Le jeudi soir 10 mars

L'article phare de la période est sans conteste celui publié initialement par le myosotis Ligérien et repris par tous les blogs SEMPER-FI [à la recherche des comptes perdus](#), qui fournit les fameux comptes que Mme LEGRAND, aussi inconcevable que cela puisse être, ne parvenait pas à obtenir du directeur financier de la GLNF malgré ses multiples courriers de demande !!! Mme LEGRAND va enfin pouvoir travailler !

On y constate d'emblée que la trésorerie de la GLNF n'est pas exsangue contrairement aux affirmations de Mme LEGRAND

Cet article a d'ailleurs donné lieu à une savoureuse introduction grâce au LML in English « [We Know, how many beans there are, Henry !](#) »

Revenant à l'article de SEMPER-FI, celui-ci invite FS à disparaître de la scène et attire son attention sur divers sujets sur lesquels SEMPER-FI se verrait forcé de revenir, si FS et ceux qui l'accompagnent ne se décidaient pas de partir pendant qu'il en est encore temps. « *Un de ces prochains jours, nous risquons de vous reparler à vous et aux vôtres : du Général, d'Eleusis, de Dédé la Ficelle, de Jean-Do la Valise, de Denis et François, de Francis, de Salvatore, de Giuseppe, de Luccio, mais aussi de Carmina, de Sandra, de Malika, et bien d'autres personnages qui ont croisé les chemins de vos vies* ».

Enfin SEMPER-Fi s'adresse à tous ceux qui sont pressés de remplacer FS, avec des mots probablement lourds de significations pour certains « *qu'ils sachent, écrit-il, que nous ne cautionnerons que le plus humble, et le plus désintéressé d'entre tous. Celui-là même qui, exempt de tout reproche, pourra présenter un passé sans tâche, fait du travail incessant de*

chaque jour parmi les siens. Celui pour qui, rassembler ce qui est épars a justifié jusqu'alors qu'il n'ait jamais entrepris aucune manœuvre frauduleuse, brigué aucun honneur, ni commis aucun acte répréhensible qui put entacher l'honneur d'un seul de ses Frères, fidèle à son serment mais aussi à sa parole. Chez nous tout est archivé »

Le vendredi 11 mars

Le **Myosotis du Mont Gargan** revient sur les fameuses « [lettres de Monique](#) », ces Lettres Recommandées avec accusée de Réception adressées par Me LEGRAND au Directeur Administratif et Financier, et son incroyable incapacité à obtenir la moindre réponse.

La conclusion résume parfaitement tout l'article : « *Si elle n'a pas été nommée pour « gagner du temps « noyer le poisson » le plus longtemps possible, il faut avouer que c'est bien imité ».*



Le **blog La Lumière** revient sur l'article de SEMPER-FI et publie « [Les mutins diffusent sur internet les comptes secret de l'obédience](#) ». François Koch constate que ces comptes montrent l'existence *d'une trésorerie au Siège de 6,82 millions d'euros à fin 2010* et une prévision à 8,52 millions d'euros à fin janvier 2011.

Il semble, ajoute-t-il, « *que Me Monique Legrand ait validé l'appel à une cotisation exceptionnelle, non pas parce que les caisses sont vides, mais par mesure de précaution.... Encore une fois, je crois peu probable que les frères rebelles se contentent de telles explications sans une communication complète des comptes de la GLNF, de la Fondation, de l'OAF, d'HAI et des dizaines de sociétés immobilières ».*



Le **Myosotis Savoie-Dauphiné** observe à la lecture des comptes que les honoraires ont augmenté de 200.000 euros et se demande si cette augmentation colossale ne sert pas avant tout à payer les avocats contre les Frères de la GLNF, et déclare d'emblée « [encore une bonne raison pour ne pas payer](#) »...

Le Samedi 12 mars

Le **Myosotis Brie Champagne** passe en revue ce qui ressort des comptes que nous a apportés SEMPER-FI.

Le premier article : « [Des chiffres...](#) » (entièrement repris en annexe n°1) apporte un éclairage intéressant, notamment concernant :

- Les Salaires de Pisan qui sembleraient être particulièrement considérables.
- Les cotisations dont l'indicateur « totalement incompréhensible » semble indiquer des rentrées « conformes », ce qui va à l'encontre de la stupide action en justice par Pisan pour concurrence déloyale.

- Des initiations à un rythme supérieur aux budgets prévus par de Pisan
- Un immeuble, celui de WAGRAM, qui semble être laissé sans le moindre entretien.
- Des honoraires qui sont passés de 6 936 à 203 164 €, des honoraires colossaux (payés avec nos cotisations) dont on se demande qui en sont les bénéficiaires, puisque ceux auxquels tout les FF pensent ont dénié avoir bénéficié de telles sommes !
- Une trésorerie de 6 817 259 €, au 31 décembre 2010 (supérieure à ses prévisions budgétaires de 6 348 841 €), en totale contradiction avec le discours catastrophiste de Pisan, des OP, du DAF et de Me LEGRAND elle-même. Ce qui met à mal tout discours sur le besoin de « contributions exceptionnelles ».



Le second article « [...et des lettres](#) » du **Myosotis Brie Champagne** évoque les multiples promesses non tenues de Mme Legrand, son incroyable incapacité à obtenir les comptes de la GLNF et d'une façon générale son attitude attentiste qui rappelle par trop celle de François Stifani, pour qui le pourrissement de la situation reste la seule voie de sortie de la crise. Ce qui conduit à poser la question suivante : « *Mais quel serait l'intérêt du mandataire ad hoc d'épouser cette stratégie ?* »

Le Lundi 14 mars

Le **Myosotis Corse** évoque les remous que provoquent dans l'île, « [l'appel des cotisations](#) » par les OP de l'île et le refus par beaucoup de FF Corses de les payer compte tenu qu'elles n'ont pas été votées et que de plus elle ont déjà été prélevées sur le compte des loges, fin 2010.

Le Jeudi 17 mars

Le **blog FMR** publie un communiqué : « [Une situation Ubuesque.](#) » en référence au fait que François Stifani vient de faire savoir ce jour qu'il se porte « intervenant volontaire » dans la procédure d'appel du jugement du 7 décembre où la GLNF est représentée par son Administrateur Maître Legrand. Cette nouvelle jonglerie ubuesque est d'autant plus extravagante, de la part de celui qui a démissionné, dit-il que de sa fonction de président de l'association, que le sujet de l'Assemblée Générale se situe à 100% dans le domaine associatif !!!



Le **blog La Lumière** développe l'information diffusée par FMR et [nous en présente les étapes](#), pour conclure : « **La Cour d'appel risque néanmoins d'être embarrassée par cette situation originale** : la GLNF fait appel d'une décision, puis le mandataire ad hoc de la GLNF, en la personne d'un administrateur judiciaire seul habilité à représenter la GLNF, ne soutient plus l'appel de la GLNF... et l'appel est soutenu par un intervenant volontaire, François Stifani, président-démissionnaire, qui se présente devant la Cour d'appel profane comme Grand Maître de la GLNF, alors qu'il s'agit que d'une fonction maçonnique ».

Le Vendredi 18 mars

Le **Myosotis Septimanie**, produit la copie de la LRAR adressée que « [La RL La perle de Lumière à écrit à Me Monique Legrand](#) ». Il s'agit d'un courrier qui va faire grand bruit.

Il s'agit d'un texte rigoureux dont beaucoup vont pouvoir s'inspirer, et que nous vous invitons à lire en totalité !!! Il aurait tout aussi bien trouvé sa place dans le chapitre suivant relatif à la Résistance sur le terrain, mais son enjeu est national.

En effet s'appuyant sur le Livre IV du Règlement intérieur qui définit les « *Principes, règles, procédures et sanctions disciplinaires* » elle constate que Me Legrand est seule désormais en possibilité de mettre en œuvre les procédures disciplinaires prévues dans le cadre associatif de la G.L.N.F.

Et de même enfin, s'agissant d'une manière générale, elle est seule à assumer la totalité des fonctions dirigeantes associatives qui étaient celles du Grand Maître, démissionnaire de sa fonction de Président de l'association.

Or, invoquant les textes de fonctionnement administratif de l'association, à savoir : les articles 6-1 / 6-2, 7-2 du Livre II et les articles 16-1 à 16-4 du Livre IV du Règlement intérieur de la GLNF, La perle de Lumière fait observer que Monsieur FRANÇOIS XAVIER D_____ DEB_____ et Monsieur JACQUES R____, se sont donc indument proclamés tous deux, administrateurs provinciaux de l'association GLNF et ont cru pouvoir utiliser le règlement associatif pour prendre des mesures de gestion associative sous la forme d'une interdiction de fonctionner à l'encontre de la Loge la Perle de Lumière.

Face à cette « ordonnance » prise sans pouvoir, et aux préjudices subits, la RL La Perle de Lumière se réserve de donner aux faits et actes décrits ci-dessus, s'ils ne sont pas retirés, les suites que nous estimerons opportunes, y compris si nécessaire, la saisine d'un juge d'instruction par une plainte avec constitution de partie civile ;

Mais dans l'immédiat la RL sollicite Me Legrand, pour faire respecter l'application des règles associatives au sein de la Grande Loge Nationale Française :

« Votre intervention la plus ferme auprès des intéressés afin qu'ils retirent sans délais les actes associatifs illégaux qu'ils ont commis, en leur rappelant qu'ils n'ont aucune qualité pour priver de leurs droits associatifs les membres d'une Respectable Loge et la Loge elle-même, tout en leur rappelant qu'il est particulière navrant de constater que pour parvenir à des fins d'intimidation, ils n'ont pas hésité à recourir à toute une série de manœuvres frauduleuses et invouables ».



Le Samedi 19 mars

Dernière minute sur ce sujet, juste avant de boucler la Revue de Presse, l'article du blog La Lumière qui fournit « [en exclusivité les conclusions des 3 parties pour l'audience d'appel du 5 avril](#) ». Pour faire simple :

- Recevabilité de l'intervention volontaire de François Stifani ? Francis Teitgen la juge recevable, comme la serait celle de n'importe quel membre de la GLNF.
- Quel corps électoral ? Quid des nouveaux électeurs désignés par FS depuis l'AG de mars 2005 ?

- Me Teitgen demande que le corps électoral soit celui de l'AG de mars 2010, afin que ne puissent pas voter tous les électeurs désignés par François Stifani par la suite.
- Me Baloup estime que cela est impossible, car des vénérables ont changé, et même certains sont décédés. Pour Me Teitgen, ce n'est pas une difficulté.
- Quelle modalité pour le scrutin? Quid d'un vote électronique ? Une réunion est organisée par Me Legrand le 21 mars pour discuter des modalités d'un vote électronique.
- Quel contenu pour l'ordre du jour ? Inscription d'une question relative à la révocation de Stifani ?
 - Me Baloup affirme que le mandat de François Stifani en tant que Grand Maître ne peut pas être interrompu avant décembre 2012,
 - Me Teitgen assure au contraire qu'un vote sur la révocation du Grand-Maître-Président constitue un droit qui sera confirmé par la Cour d'appel

Actions de résistance menées par les Loges et les Frères.

Le Samedi 12 mars

Le **Myosotis Breton** lance un appel à tous les Frères de Bretagne « [Montez de la mine, descendez des collines Camarades](#) ». En effet le courrier du GMP Christian D_____, bien que conservant nombre d'ambiguïtés, aurait déplu à FS, et ce dernier remettrait en piste plusieurs Frères afin d'organiser la succession de CH D_____.

Le dimanche 13 mars

Le **Myosotis PACA** présente « [l'invitation pour le jeune Jean Michel Bal... P](#) » à venir dans un salon de thé plutôt que de perdre son temps à enquêter et à convoquer à un ridicule Conseil de Discipline, celui qui l'invite ainsi, c'est-à-dire notre Frère Georges Musso.

Cette invitation polie mais fort drôle, est un nouvel exemple de la résistance sur le terrain face à la volonté grotesque des apparatchiks de la province d'Alpes Méditerranée d'engager une troisième suspension contre ce Frère, qu'on ne peut réduire au silence. Ce qui fait dire à César qu'avec trois suspensions notre Frère Georges est véritablement médaille d'Or. Un vrai champion !

Le Lundi 14 mars

Le **Myosotis Réunionnais** évoque « [une nouvelle lettre de l'assistant grand Moi](#) » à laquelle il répond « *Tu devrais prendre conscience qu'au regard notamment de tous tes derniers errements ton autorité n'est plus reconnue. Demander, négocier ou supplier la levée des suspensions serait justement pour nous te reconnaître l'autorité que tu ne détiens plus depuis la démission de l'Ex-GM-Président* ».

Le Mardi 15 mars

Le **Myosotis Batignolle** s'adresse à ceux qui bloquent la situation de la GLNF et demande si « [MM. pour vous c'est Mensonge et menteurs](#) »

Toute la panoplie est étalée, écrit-il :

MENSONGE quant à l'annonce d'une Trésorerie exsangue

MENSONGE quant au fait de ne pouvoir être en possession des comptes ! (nous les avons)

MENSONGE quant à devoir payer des cotisations !

MENSONGE quant au fait que F.S puisse désolidariser la Fonction de GM de celle du Président du C.A.

MENSONGE quant au besoin impératif d'un vote électronique qui n'est que prétexte à gagner du temps

MENSONGE quant à ce besoin d'encaisser des cotisations (maintenant) à titre exceptionnel

Le Mercredi 16 mars

Le **Myosotis PACA** révèle un acte de résistance tout à fait remarquable. Il s'agit de [l'ultimatum des 17 loges de Roussilon-Cerdagne](#). Celles-ci y déclarent notamment ne plus reconnaître l'autorité de FS et qui par ailleurs proposent un ensemble de mesures issues des propositions des Assises pour la Refondation du 5 avril dernier.

Le Vendredi 18 mars

Le **Myosotis PACA** poursuit la description d'actes de résistance sur le terrain, celle des frères des provinces de Massilia, de Provence et d'Alpes-Méditerranée, un article intitulé « [Résister : l'affaire de chacun à son niveau](#) ». On y apprend notamment que les VM de 6 loges du nord de la province ont adressé au DAF de la GLNF une LRAR, précise, rigoureuse et qui ne mâche pas ses mots.

Ainsi elle n'hésite pas à mettre en garde ceux qui ne respecteraient pas la loi et dont les actes pourraient s'apparenter à une tentative d'extorsion de fonds répréhensible par le Code Pénal et punie en conséquence au vu des Articles 312-2 et suivants).

Articles divers

Le Lundi 14 mars

Le **Myosotis PACA** apporte une « [réponse à la note n°5 de Pisan qui prétend que les juridictions ne sont pas des ordres maçonniques](#) ». La recette utilisée pour créer la confusion reste toujours celle du Mandarin Picon quelques quarts de vérité et autres évidences que personne ne conteste, pour mieux faire gober la manipulation.

Le Mardi 15 mars

Le **Myosotis du Mont Gargan** se demande « [comment se fait-il que des hommes, apparemment instruits, beaux, intelligents ou paraissant l'être, suivent aveuglément le guide suprême ?](#) » Oh, avec quelques pudeur bien évidemment, on fait semblant de souhaiter son départ, c'est « branché », mais on accepte d'être adoubé par lui et on incite les troupes à marcher droit...

Finalement au terme de la longue liste des « comment se fait-il ? », l'article en arrive à la conclusion que c'est parce que « *la GLNF leur appartient ! Mais oui, c'est bien sûr !* »



Le **Myosotis PACA** se demande vraiment ce qui a pu conduire notre EX si friand de media à choisir d'aller à Maurice plutôt que d'essayer de forcer la porte pour s'introduire à la grande réunion maçonnique internationale qui s'est tenue à Barcelone ce week-end. Il y avait en effet beaucoup de monde (600 participants) dont les Grands Maîtres de très nombreux pays européens : Allemagne, Angleterre, Belgique, Ecosse, Grèce, Irlande, Italie, Portugal, Suède, d'Amérique du nord : New York et d'Amérique Latine : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay... Ce qui fait dire à César « [Barcelone confirme Monaco](#) » : la GLNF, n'était pas bien venue !



L'article du Figaro signé Stifani donne lieu à des réactions des Myosotis qui vont toutes dans le même sens : la stupéfaction de voir ce monsieur mettre en avant des affirmations qui sont en contradiction totale avec son propre comportement, et son besoin insatiable de paraître dans les media.

Ainsi le **Myosotis Rouvray** formule sa réaction sous le titre : « Le profane Stifani se répand dans la presse ».

Le profane Stifani tente de se refaire une virginité médiatique. Ecrit-il. Il est certain que le "[Secret maçonnique](#)" c'est racoleur et que cela fait vendre. Le profane Stifani se transforme en VIP de la GLNF. C'est que la "grève" des cotisations le chagrine. Il faut faire rentrer de l'argent, et quoi que de plus naturel que de se tourner vers les, autres profanes, qui espère-t-il ne le connaissent pas.

C'est incroyable cette volonté effrénée du paraître, ce désir inassouvi d'occuper l'espace médiatique.

Le Mercredi 16 mars

Le **Myosotis Brie champagne** signale dans « [Urgence Japon](#) » l'intérêt du principe de précaution et recommande de faire passer les dons directement via la Croix rouge française ou des ONG au choix des FF plutôt que de prendre le risque de les faire transiter via la GLNF ou ses filiales.



Le **Myosotis PACA** révèle concernant la « [Corse que sa caisse avait été vidée par avance](#) » par la province d'Alpes Méditerranée, qui quinze jours avant la création de la province de Corse, avait ponctionné les comptes des loges y compris pour la partie provinciale !



Le **Myosotis Rhodanien** émet un « [message du Collectif Rhodanien](#) ». Celui-ci est composé de quatre groupes de travail qui produisent des contributions pour la refondation de la GLNF, sans attendre le départ complet de François Stifani.

Le Vendredi 18 mars.

Le **Myosotis PACA**, évoque le fait qu'aujourd'hui, l'EX est rejeté par toutes les instances maçonniques françaises et internationales. Cette perte totale de légitimité pose un réel « dilemme pour les GMP, ON et OP » qui sont restés jusqu'à présent aux ordres du guide spirituel : « [dilemme](#) » comment se sortir d'une situation où le chute prochaine de Stifani risque fort de les faire tomber avec lui ? César évoque les conditions à remplir pour ne pas être traité de « résistants de la 35ème heure » ?

EN CONCLUSION

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier des nombreux commentaires sympathiques que vous nous faites parvenir et espérons que notre revue aide ceux qui ont peu de temps à suivre les événements.

Fraternellement

Philippe et Bernard.

Annexe 1

Fiche : « Des chiffres... »

Notre vieux Frère Semper Fi met à notre disposition un document qui, pour certains semble s'apparenter à la quête d'un inaccessible Graal : [la situation financière](#) de la GLNF au 31 décembre 2010.

Béotien en la matière, je laisse à nos frères plus expérimentés l'exégèse de ce document, dont j'observe au passage qu'il n'a fait l'objet d'aucun démenti de Pravdacacia, ce qui, outre la rigueur des chiffres présentés, ne permet pas un instant de douter de son authenticité.

De cette lecture, j'ai extrait quelques indicateurs qui m'ont particulièrement interpellé.

1- Salaires :

Sur la période de septembre à décembre 2010, la GLNF a versé 235 549 € de salaires hors charges. Sauf erreur de ma part, une dizaine de permanents contribuent au fonctionnement du Siège de la Rue Christine de Pisan, ce qui correspondrait à un salaire moyen mensuel de 5 888 €.

Toujours sauf erreur de ma part, la majorité du personnel administratif perçoit des salaires largement inférieurs à 2 000 € net mensuel. On peut donc légitimement s'interroger sur ce « delta » et sur les écarts de rémunération entre le premier et le dernier de ces salaires...

2-Cotisations

Indicateur totalement incompréhensible, (voir le point 6- Trésorerie) puisqu'il semble que les cotisations au 1er décembre « rentrent » conformément aux prévisions budgétaires, alors que de tous côtés, on nous rebat les oreilles avec cette grève des cotisations qui mettrait en péril l'existence même de la GLNF !

On notera au passage que cet indicateur met à mal la stratégie des avocats de Monsieur François Stifani dans son action en concurrence déloyale contre FMR, voir ci-dessous.

3-Initiations

Sur le premier quadrimestre, le montant des droits perçus s'est élevé à 643 082 €, certes en baisse par rapport à la même période de l'année précédente, mais nettement supérieur au prévisionnel de 507 500 €.

Il ressort de ces chiffres que les initiations se sont effectuées à un rythme supérieur à ce que prévoient les comptes du 3ème étage, ce qui démontre l'inanité de l'action en concurrence déloyale, au motif que FMR serait une obédience et les prétentions financières de la GLNF au titre des réparations, chiffrées sur la base de 1 000 Frères démissionnaires à 3 000 000 €. Encore quelques semaines à ce rythme d'initiation, et c'est la GLNF qui versera des droits à FMR !

4-Wagram

La situation du futur-centre-international-de-conférences-que-le-monde-entier-nous-enviera est préoccupante.

En effet, seulement 373 € ont été affectés en 4 mois à l'entretien de ce joyau, symbole de l'action planétaire de Monsieur François Stifani, sur un budget prévisionnel de 5 000 € !

Quelques soient les réticences que l'on peut avoir sur cette opération immobilière, il ne faudrait pas que la moisissure et les toiles d'araignées viennent déprécier la valeur de ce bien, en vue de son inévitable revente.

A moins que le haut niveau de salaires versés ne puisse s'expliquer par un soin tout particulier apporté par quelques cadres de la GLNF à l'entretien de la cuisine et du boudoir de l'Avenue de Wagram...

5-Honoraires

Ceux-ci sont passés de 6 936 à 203 164 €, pour un montant budgété de 25 000 € pour les 4 premiers mois de l'exercice, soit un dépassement du budget de 8 fois et du réalisé N-1 de 29 fois !

Prenons acte de la clairvoyance de nos grands argentiers, et interrogeons-nous sur la destination de ces sommes, puisque les principaux conseils de la GLNF ont dénié avoir perçu des honoraires de ce niveau...

Rappelons au passage que c'est avec vos cotisations que ces honoraires sont payés.

6-Trésorerie

Voilà sans aucun doute le point le plus intéressant de cette note.

Au 31 décembre 2010, l'Association GLNF disposait d'une trésorerie de 6 817 259 €, (supérieure à ses prévisions budgétaires de 6 348 841 €).

Le mois de janvier a probablement vu s'accroître ce montant puisque nombre de Loges, au mépris de nos Statuts, ont vu leurs comptes vidés par des Grands Trésoriers Provinciaux aux ordres.

On notera qu'en décembre 2009 –période de rentrée importante de cotisations- la trésorerie de l'Association s'élevait à 8 963 858 €, soit globalement 2 M€ de plus qu'aujourd'hui, pour un niveau de rentrées de cotisation identiques. Comprend qui peut... Et ce n'est pas la simple augmentation des effectifs qui peut suffire à expliquer ce paradoxe.

Toujours est-il que les comptables de Pisan ont analysé le scénario-catastrophe d'une rentrée partielle des cotisations (avec semble-t-il le paramètre du paiement des cotisations à concurrence de 50%)

Sur cette base, et de l'aveu même des responsables des finances de l'Association, en l'absence de toute rentrée financière jusqu'à la fin de l'année maçonnique, la trésorerie du Siège s'établirait à fin août 2010 à 4 102 817 € !

Voilà qui met particulièrement à mal le discours catastrophiste de ceux qui affirmaient que le non-paiement des cotisations pourrait entraîner la liquidation de la GLNF. Ce sont soit des menteurs, soit des incompetents.

Voilà également qui devrait rassurer ceux d'entre vous, attachés à la pérennité de la GLNF, et qui pouvaient encore s'inquiéter de l'éventuel risque financier qu'aurait pu courir l'Obédience.

La question du paiement des cotisations s'apparente aujourd'hui comme hier à une discussion sur le sexe des anges.

Aussi longtemps qu'une Assemblée Générale régulièrement convoquée, régulièrement réunie et ayant régulièrement voté le montant de ces cotisations n'aura pas été réunie, la question ne se posera pas et aucune cotisation, même baptisée pour la circonstance « *contribution exceptionnelle* » ne pourra être payée.

Il en va du simple respect de nos Statuts.

Par Anaxagore

Annexe2

La Lettre Recommandée avec AR de la RL La Perle de Lumière à Me Legrand concernant monsieur François-Xavier d'E_____ de B_____.

<http://ddata.over-blog.com/3/72/30/47/PERLE-LEGRAND.pdf>